

jours, puis une fois par jour, pendant une semaine, finalement à des degrés de fréquence variés pendant encore quelques jours. Le plus haut degré de virulence des injections employées dans cette méthode était plus élevé que le plus haut degré employé dans la méthode ordinaire et aurait certainement donné la rage, s'il avait été employé avant les injections antérieures de moindre virulence.

Dans la première méthode, méthode ordinaire, il n'y a aucune preuve, aucune probabilité qu'il y ait eu danger de mort ou altération quelconque de la santé, même pendant un court espace de temps. Mais, après la méthode intensive, on a observé des morts survenues dans des conditions telles que l'on a pensé qu'elles étaient dues bien plus à l'inoculation qu'à l'infection par l'animal enragé.

Il y a ample raison de croire que dans un grand nombre de cas les plus graves, la méthode intensive a été plus efficace que ne l'aurait été la méthode ordinaire. Ainsi, M. Pasteur cite le cas de 19 Russes mordus par des loups enragés, dont trois traités par la méthode ordinaire sont morts, tandis que les 16 autres traités par la méthode intensive ont survécu ; il oppose le cas de 6 enfants gravement mordus à la face, morts après le traitement ordinaire, à celui de 10 enfants mordus d'une façon analogue traités par la méthode intensive, et dont aucun ne succomba. M. Vulpian rapporte que sur 186 individus dangereusement mordus par des animaux très probablement enragés, 50 traités par la méthode intensive survécurent, tandis que parmi les 136 autres traités par la méthode ordinaire neuf sont morts.

La proportion de la mortalité après la méthode intensive

n'est pas supérieure à celle de la méthode ordinaire ; car sur 624 malades ainsi traités, six seulement et en comptant un cas douteux, sept sont morts. Mais la forme de la mort de quelques malades fit naître des soupçons ; cette forme fut observée chez un homme nommé Goffi envoyé d'Angleterre. Le 4 septembre dernier il fut dangereusement mordu à Brown Institution par un chat enragé auquel il exposa sa main nue malgré des avertissements répétés. Il y eut douze morsures. Elles furent cautérisées d'emblée par l'acide phénique pur et six heures plus tard il fut chloroformé à St. Thomas's Hospital, les parties lésées furent largement excisées, les plaies ainsi faites, cautérisées par l'acide phénique. Le même soir il est envoyé à Paris et le lendemain M. Pasteur commence son traitement intensif qui fut continué pendant 24 jours. Pendant tout ce temps, cet homme s'est maintes fois grisé (1). Une fois il est tombé dans la Seine. A son retour pendant la traversée de la Manche, il s'est fortement refroidi.

Le 10 octobre il retourne à son travail et semble avoir sa santé habituelle mais il devient indisposé, se plaint de douleurs abdominales analogues à des coliques et de douleurs lombaires. Le 8, il présente une paralysie motrice partielle des membres inférieurs et le 19 une paralysie motrice complète des membres inférieurs et du tronc et une paralysie motrice partielle des membres supérieurs et de la face. Il est envoyé à St. Thomas's Hospital, où il meurt le 20.

Jusqu'à sa fin il a été indemne des symptômes habi-

1. Ce cas ainsi que d'autres ont conduit M. Pasteur à penser que les chances de mort par hydrophobie sont très augmentées par l'alcoolisme.

tuels de rage et l'évolution de l'affection ainsi que la forme de la mort était si semblable à ce qui est décrit sous le nom de paralysie ascendante aiguë, de paralysie de Landry, que ce diagnostic fut donné à l'enquête du coroner. Mais sa mort a été certainement due au virus rabique, comme les expériences de M. Horsley l'ont prouvé. Une partie de sa moelle épinière fut prise pour servir à des inoculations; les lapins et le chien inoculés moururent avec des symptômes caractéristiques de rage paralytique, telle qu'on l'observe habituellement chez le lapin.

Dans la plupart des autres cas de morts consécutives au traitement par la méthode intensive, les symptômes, à peu de chose près, ont été les mêmes; mais dans aucun des cas, la preuve de la mort par la rage ne fut faite. La ressemblance de ces symptômes avec ceux désignés par le nom de rage paralytique habituellement observés chez le lapin, a suggéré l'idée, comme nous l'avons dit, que ces morts n'étaient pas dues au virus du chien ou du chat enragé, mais bien à celui injecté avec la moelle épinière du lapin. Cela est loin d'être certain. Dans le cas de Goffi, en particulier, la période d'incubation était celle de la morsure du chat et non celle de l'inoculation au plus haut degré de virulence; la période d'incubation du lapin et du chien inoculés avec sa moelle épinière était telle qu'on l'observe après les inoculations semblables de virus provenant non seulement de lapins inoculés en séries par M. Pasteur, mais encore de chiens, de chats, de loups morts de rage vulgaire. Il se pourrait donc que les inoculations intensives faites chez lui et chez les autres individus qui ont succombé, n'étaient point nuisibles en elles-mêmes

mais insuffisantes à prévenir la rage après morsure. Elles ont pu également modifier la forme par laquelle la rage s'est manifestée, lui donnant les caractères de la rage paralytique du lapin au lieu de la forme convulsive ou violente observée habituellement, mais non toujours (1), chez l'homme, après morsure de chats ou de chiens enragés.

La question restera probablement indécise car, pour éviter les risques possibles, quoique invraisemblables, de sa méthode intensive, M. Pasteur l'a beaucoup modifiée, et même dans cette forme modifiée il ne l'emploie que *dans les cas très urgents*.

L'étude de ce sujet soulève naturellement la question de la prophylaxie de la rage canine et de la rage humaine, dans ce pays.

Si l'immunité conférée par l'inoculation est permanente l'affection pourrait être supprimée en inoculant tous les chiens. Mais il est peu probable de faire adopter volontairement ces inoculations par les propriétaires de chiens ou de les y contraindre.

Des réglemens de police suffiraient, s'ils étaient rigoureusement observés. Mais pour les rendre efficaces il faudrait: 1° ordonner l'extermination de tous les chiens errants de la ville ou de la campagne; 2° que l'entretien

1. Des cas de rage paralytique ont été observés, quoique rarement, chez l'homme après morsure d'animaux enragés, et non traités par les inoculations. On peut en effet présumer que quelques uns des cas au moins de « paralysie ascendante aiguë », aient été des cas de cette forme de rage, quoique, étant donné l'absence complète des symptômes convulsifs habituels, on n'ait conçu aucun doute quant à la cause de l'affection.

des chiens inutiles fut découragé par la taxe ou d'autres moyens ; 3° que le transport de chiens des contrées dans lesquelles la rage est répandue soit défendu ou soumis à la quarantaine ; 4° que dans les régions et les contrées où la rage règne la muselière soit obligatoire et que dans les rues, les chiens non muselés ou non conduits soient saisis par la police comme « suspects ». Une exception pourrait être faite pour les chiens de bergeries et les chiens gardés dans un but spécial.

Il y a des exemples suffisants pour prouver que par ces réglemens ou par d'autres analogues l'hydrophobie pourrait être supprimée dans ce pays ou réduite à un chiffre bien inférieur à celui actuellement connu.

Si on n'y remédie pas, il faut s'attendre à ce qu'un grand nombre de personnes subissent chaque année le traitement par la méthode de M. Pasteur. La moyenne annuelle de morts par hydrophobie pendant la décade finissant en 1885 a été de 43 pour toute l'Angleterre et de 8, 5 pour Londres. Si d'après les évaluations prises pour juger l'efficacité de cette méthode de traitement ces chiffres sont pris comme ne représentant que le 5 0/0 des individus mordus le traitement préventif sera pratiqué sur 860 personnes pour toute l'Angleterre et sur 170 pour Londres. Car il est impossible dans le nombre des mordus de dire quels seront les individus non exposés la rage et on ne peut se fier au traitement préventif par la cautérisation, l'excision ou d'autres méthodes.

Signé : James PAGET, *Président*. — VICTOR HORSLEY, *Secrétaire*. — T. LAUDER BRUNTON — GEORGE FLEMING — JOSEPH LIDTER — RICHARD QUAIN — Henry ROSCOE — J. BURDON SANDERSON. juin 1887

#### **Rapport abrégé des expériences de M. Horsley.**

Le premier objet de ces expériences fut de mettre à l'épreuve la méthode de M. Pasteur, de la transmission de la rage par l'inoculation et d'en comparer les effets avec ceux de la rage des rues.

Grâce à l'obligeance de M. Pasteur, deux lapins, inoculés par lui furent mis à la disposition de la commission le 5 mai 1886 et transportés sans accident, dans l'espace de 24 heures à Brown-Institution, où les expériences furent entreprises par M. Horsley.

Les premiers symptômes de la rage éclatèrent chez ces deux lapins le 11 et le 12 mai et la marche de l'affection fut celle décrite par M. Pasteur.

Les animaux paraissent d'abord tristes, mais continuent néanmoins à s'alimenter volontiers jusqu'à ce que les symptômes paralytiques apparaissent. Le premier symptôme fut la perte de la motilité des membres postérieurs sans altération de la sensibilité. La paralysie s'étendit bientôt aux muscles des membres antérieurs, puis à ceux de la tête et les animaux succombèrent dans le coma.

A l'autopsie, des parties de la moelle épinière de chacun de ces lapins furent écrasées, d'après la méthode de M. Pasteur, dans du bouillon stérilisé et le liquide ainsi obtenu fut injecté dans la dure-mère de quatre lapins et d'un même nombre de chiens, anesthésiés au préalable par le chloroforme ou l'éther.

Des quatre lapins ainsi inoculés les deux premiers montrèrent les premiers symptômes sept jours après l'inoculation ; les deux derniers le sixième jour. La période d'incuba-